



# DEVXIÈSME

## SERMON.

### DANIEL VII.

*ÿ. 10. Le jugement se tint, & les liures furent ouverts.*

**O**MMÈ il n'y a rien qui retienne tant l'homme en crainte, & le destourne de mal faire, que la persuasion que Dieu nous regarde tousiours, & qu'il faudra vn iour luy rendre conte de nos actions: aussi il n'y a point d'amorce & d'allechement si puissant pour pousser l'homme aux vices, & faire qu'il s'abandonne à tout mal, que l'esperance d'impunité: quand vn homme se fait accroire que Dieu ne le regarde pas & ne luy demandera iamais conte de ses actions: pourtant il est necessaire que la doctrine touchant le iugement de Dieu nous soit souuent ramentué.

Certainement nous qui annonçons la parole de Dieu serions heureux; & traouillerions avec grande allegresse en la charge que Dieu nous a commise, si nous pouuions vous former à bonnes œuures par la seule consideration de la bonté de Dieu & de l'amour qu'il nous a porté en Iesus Christ, sans qu'il soit besoin de tonner de me-

naces, & esmouuoir les consciences par la frayeur. Mais nous sommes si lasches, & nous laissons si aisément enuolopper de l'amour de ce monde, qu'il est besoin de vous monstrier quelquesfois les enfers ouuerts, & la face de Dieu enflammee contre ceux qui sont lasches à son seruice.

C'est pourquoy Dieu a voulu de tout temps que son Eglise fust instruite en l'article de foy touchant le dernier iugement. Enoch en a prophétisé auant le deluge, comme nous l'apprenons par l'Epistre de saint Iude. Daudid en parle au Pseaume cinquantième, disant, *Nostre Dieu viendra ayant un feu deuant deuant soy, il appellera d'en haut les cieus & la terre, pour iuger son peuple*: Et Daniel en ce passage que nous auons leu, *Le iugement se tint, & les liures furent ouuerts*. Et c'est là vn des articles du Symbole des Chrestiens, que Iesus Christ viendra pour iuger les vivants & les morts.

Et quand mesme l'Escriture n'y seroit point si expresse, si est-ce que la nature de Dieu le requiert & la raison nous y meine.

Car puis que les meschans prosperent en ce monde, & que bien souuent leurs succès surpassent leurs esperances, & que l'innocence est opprimee, & ceux qui craignent Dieu sont comme le rebut & la ballieure du monde, & souffrent persecution pour iustice: la iustice de Dieu requiert que les choses n'aillent pas tousiours ainsi, & qu'il y ait vn temps auquel il soit bien aux bons, & les meschans recoiuent le salaire de leur meschanceré, comme dit Salomon au 3. chap. de l'Ecclesiaste, *L'ay veu vne chose sous le Soleil, c'est qu'au*

*qu'au lieu ordonné pour faire iustice. Là est meschanceté. Dont i'ay dit en mon cœur, Dieu iugera le iuste & l'inuste, car il y a un temps pour toute chose & sur toute œuvre. Et l'Apôstre en la deuxiesme aux Thesaloniciens chap. 1. C'est chose iuste enuers Dieu, qu'il vende affliction à ceux qui vous affligent: & à vous qui estes affligés relasche avec nous, lors que le Seigneur les sussera releués des cieus avec les Anges de sa puissance.*

Adioustez à cela ce que dit le Seigneur au 8. chap. de S. Luc, qu'il n'y a rien de caché qui ne se cognoisse & qui ne vienne à la lumière. Et ce que dit S. Paul. 1. Corint. 4. que le Seigneur mettra en lumière les choses cachees de tenebres. Or ne voyons nous pas que cela se face en la vie presente en laquelle tant de choses demeurent cachees, & tant d'hypocrites demeurent masqués iusqu'à l'article de la mort. Ici les enfans de Dieu sont mescognus, comme dit S. Iean en sa premiere Epistre chap. 3. *Bien aimés, nous sommes maintenant enfans de Dieu, mais ce que nous serons n'est point encor apparu.* Ils sont comme enfans de Princes qui voyagent en pais estranger en habit desguisé. Ils sont comme pierres precieuses en la fange: comme Loth en Sodomę: comme les enfans de Dieu parmi le reigne du diable. Ils sont estimés estrangers, mais sont seuls domestiques de Dieu, contemptibles au monde, mais seuls nobles d'une noblesse spirituelle: pauvres en argent, mais heritiers du Royaume des cieus: languissans & mourans, mais ayans en eux les semences de vie eternelle: semblables à certains poissons, qui nagent tousiours contre le fil de l'eau courante & tendent continuellement vers la source. Car nous allons contre le cours

du monde & contre le courant des opinions publiques, pour tendre vers la source de vie qui est par deuers Dieu.

O combien de choses cachees seront descouvertes, lors que le Fils de Dieu viendra pour iuger le monde! Combien pensez vous qu'il y ait de personnes dont la memoire est execrable entre les hommes, qui sont les bien-amez de Dieu & qui iouyssent apres de luy d'vn doux repos? Combien de Saints auxquels on brusle des cierges, dont les ames brulent au feu eternel? Combien d'orgueil sous vn habit rude, sous des pieds nuds, & sous vne profession d'austerite & humilite? Combien de machinations contre l'Eglise de Dieu seront alors mises en euidence, lesquelles n'ont point paru, pource que Dieu a destourné les occasions? Alors se manifesteront tant de meurtres cachés, tant d'adulteres secrets, tant de breuages pour se faire auorter, tant de fraudes & perjuries. Alors plusieurs œures qu'on appelle merites seront trouuees estre des crimes. Et Dieu fera cognoistre que ceux qu'on estimoit les plus fins, ont esté les plus mal conseillez & destituez de vraye prudence. Car Dieu laisseroit-il tant de pechés conuerts sans prononcer iugement à l'encontre? N'accompliroit-il point sa promesse, par laquelle il a promis de mettre en euidence la iustice de ceux qui le craignent, comme la clarté, & leur droit comme le plein midi?

PC37.6. Pour ceste cause donc est necessaire que vienne ceste iournee de laquelle parle S. Paul au 2. chap. aux Romains, disant, *Au iour que Dieu iugera les secrets des hommes, par Iesus Christ, selon*

1707

*mon Euangile.* Tout ainsi qu'en vn lieu obscur on ne discerne point les bons miroirs qui representent fidelement les images : ainsi parmi les tenebres de ce siecle peruers & ignorant, on ne discerne pas qui sont les bons, & qui sont ceux qui representent l'image de Dieu.

Il ne sera point de ce iugement comme du iugement des procès entre les hommes. Car il ne sera point besoin d'informations, ni de recollement de tesmoins : pource que le iuge cognoist toutes choses : & mesme il se seruira de la conscience des meschans pour leur faire leur procès. Il iugera sans acception de personnes. Car les grands de ce monde comparoistront nuds deuant le siege iudicial de Dieu, & les Rois resusciteront sans couronnes. En ce iugement là les equiuocations & les retentions mentales enseignées par les Pharisiens de ce siecle n'auront point de lieu.

Il y a encore vne troisieme raison pour laquelle il est necessaire qu'il y ait vn dernier & general iugement : a sçauoir pource que Iesus Christ en son premier aduenement a souffert mille opprobres. Pourtant la sagesse de Dieu requiert, qu'il tenuenne à nous vne seconde fois avec grande gloire & maiesté. Il est venu la premiere fois pour estre iugé par les hommes, mais en son second aduenement il viendra pour iuger les hommes. Faudra que Caiphe & Pilate comparoissent deuant le siege iudicial de Iesus Christ. Durant sa conuersation au monde, au temps de son infirmité, il estoit suyui de peu de disciples, pauures & contemptibles : mais en son second aduenement il

sera suivi de millions d'Anges appareillés à son service.

Que nul donc ne vienne à se flatter & s'endormir en ses vices, sur des pensées impies, disant avec les profanes dont parle S. Pierre, *Où est la promesse de son aduenement? car depuis que les peres se sont endormis, toutes choses perseverent comme dès le commencement.* Que nul n'espere éviter le iugement de Dieu, en se courant des tenebres de la nuit: comme la lumiere en laquelle Dieu habite nous est tenebres, aussi nos tenebres lui sont lumiere. Ses yeux clairuoyans percent le manteau le plus espais d'hypocrisie. Il nous cognoist mieux que nous ne nous cognoissons nous mesmes. Comme le soing des grandes choses ne le travaille pas, aussi les petites ne lui échappent point. Il prendra la balance de sa iustice, pour y peser les pensées, les paroles & actions des hommes: il demandera conte mesme d'une parole oisive. Il rendra à chacun selon ses œuvres.

Vray est que si tost qu'un homme est mort, son ame est presentee deuant le siege iudicial de Dieu, pour recevoir arrest ou d'absolution ou de condamnation: & est certain que le iour de la mort est à chacun son iour de iugement. Mais outre ce iugement particulier il est necessaire qu'il y ait un iugement general, afin que Dieu soit glorifié en presence & à la veüe de toutes ses creatures. En mesme façon que l'arrest qu'on prononce à un criminel en la prison, est leu puis apres en place publique en la presence du peuple.

Pour faire ce iugement Dieu a establi son Fils; nostre Seigneur Iesus, comme il dit luy-mesme

au 5. chapitre de S. Iean, *Le pere a donné tout iugement au Fils*. Car à vn iugement visible il faut vn iuge visible: Et nul n'est plus propre à introduire les enfans de Dieu au Royaume de leur pere, que celuy qui leur a acquis ce royaume, & les a reconciliés à Dieu.

Sur cela vous me demanderez si les Apostres au iour du iugement seront iuges avec Iesus Christ: Semble que Iesus Christ le dic au 19. chap. de S. Matthieu, où il promet à ses disciples *qu'ils seront assis sur douze thrones, iugeans les douze lignées d'Israël*. Mais il est certain qu'en ce passage il n'est point parlé du iour du iugement, ains de l'autorité que Iesus Christ montant au ciel a laissé à ses Apostres sur son Eglise. Iesus Christ ne dit pas, *vous serez assis sur douze thrones quand ie iugeray le monde*; mais il dit qu'ils seront assis sur douze thrones, quand le Fils de l'homme sera assis en sa gloire. De laquelle seance en gloire il a pris possession par son ascension. Que si douze thrones estoient dressez aux Apostres au iour du iugement; vous ne trouueriez point de place pour l'Apostre S. Paul. N'y a point d'apparence que par les douze lignées d'Israël soyent entendus tous les fideles qui assisteront en iugement, veu qu'il y a eu multitude de fideles au monde, deuant qu'il y eust des lignées d'Israël. Bref; tenez pour chose certaine qu'au iour du iugement les Apostres seront parmi ceux auxquels il sera dit, *Venez les benis de mon Pere*. Et que la qualité d'estre iuge des ames, n'appartient qu'à Dieu.

Quant à la forme de ce iugement, l'Escriture nous enseigne, que lors que les hommes seront

mangeans & beuans, & se donnans du bon temps, & qu'il n'y aura plus de foy en la terre, subitement le Soleil s'obscurcira, & les elemens fondront & seront dissous par la chaleur, & les cieux passeront comme vn bruit de tempeste. Parmi ceste confusion & bouleuersement du monde, la trompette de l'Archange sonnera, & le Fils de Dieu parlera. La mort qui est sourde aux paroles & aux plaintes des hommes, ne sera point sourde à la voix du Fils de Dieu, ains à son commandement rendra les morts qu'elle a englouris, lesquels sortiront de la poudre, & se fera separation des bons & des mauuais, pour receuoir chacun selon ses œuures.

Mais sur la forme de la prononciation du iugement y a des choses qui meritent esclaircissement. Iesus Christ au 25. de S. Matthieu dit que les bons seront receus au royaume de Dieu, en consideration de ce qu'ils ont recueilli, nourri & vestu Iesus Christ, en ses membres. Et que les reprobables seront enuoyez au feu eternel, pour auoir manqué à ces deuoirs de charité. Sçachez que cela n'est qu'une bien petite partie des procédures qui se tiendront alors, & qu'il y aura grand nombre de personnes auxquelles nul de ces deux iugemens ne pourra estre prononcé. Car il y a plusieurs fideles qui n'ont point subuenu aux pauvres, pource qu'ils n'en ont point eu le moyen. Et plusieurs qui ont esté liberaux enuers le pauvre non par charité, mais par ambition. S'en trouuent plusieurs qui ont reuestu & nourri le pauvre, qui cependant sont coupables de meurtres & adulteries, ou qui distribuent aux pauvres vne partie de

ce qu'ils ont derobbé, & dans appaiser Dieu par ce moyen, l'appellans pour auoir part au butin. Lesquels crimes ne demeureront point sans examen. Ce n'est pas là donc le procès entier, ne toutes les charges contre les reprohués.

Ici nous ne pouuons que nous n'ayons pitié de tant de pauvre peuple mal instruit, & qui pense auoir en main des bons moyens pour subsister au iugement de Dieu, combien qu'il soit coupable de grands pechez. Ils s'imaginent que quand au iour du iugement dernier, le iuge leur représentera leurs paillardises, rapines, mensonges, & perjures, ils pourront respondre, Seigneur, j'ay voirement commis ces pechés, mais ie m'en suis confessé, & mon Curé m'en a donné l'absolution, & me les a pardonnés; Par ce moyen ils pensent en estre quittes. Misérables gens, qui croyent qu'un homme pecheur puisse estre iuge en la cause de Dieu, & qu'un seruiteur puisse pardonner à un autre seruiteur la faute commise contre leur maistre. Qu'un criminel puisse pardonner à un autre criminel, le crime qu'il a commis contre le Souuerain. Et bien souuent le prestre qui donne l'absolution à un penitent est plus grand pecheur que luy. Mais comment est-ce qu'un Curé pourroit pardonner les pechés; veu qu'il ne cognoist point la repentance du pecheur, sans laquelle Dieu ne pardonne point, ni les affections interieures esquelles principalement consiste le peché; Il ne scait pas si le pecheur est des eleus ou des reprohués pour lesquels il n'y a point de remission de pechés. Et c'est à celuy seul de pardonner les pechés qui peut les punir de

punitions éternelles, & qui a les âmes en sa puissance. <sup>11</sup> D'où aussi il dit au 43. chapitre d'Ésaïe, *C'est moy, c'est moy, qui pardonne tes pechez pour l'amour, de moy mesme, & qui n'auray point souuenance de tes iniquités.* Et au 7. chapitre du Prophète Michée, *Qui est Dieu fait semblable à toy, qui estes l'iniquité, & passes par dessus les forfaits?* Iesus Christ est celuy qui a la clef de Dauid, qui ouvre & nul ne ferme, qui ferme & nul n'ouvre, Apocal. ch. 3. Nos aduersaires disent que les Pharisiens pour estre assis en la chaire de Moïse ne pouuoient errer en la doctrine. Or ce sont eux qui disent que nul ne peut pardonner les pechez sinon vn seul Dieu, Luc. 5. 24.

Vray est que les Princes Souuerains pardonnent les crimes, mais par là ils n'entendent pas exempter vn homme de respondre de ses actions au siege iudicial de Dieu, seulement ils remettent aux criminels les punitions criminelles & civiles portees par les loix. Ainsi Dieu veut que nous pardonnions à ceux qui nous ont offensé, mais par là nous ne pretendons pas absoudre vn homme deuant le siege iudicial de Dieu, & l'exempter du iugement de Dieu: seulement nous luy declarons que nous ne voulons pas nous ressentir de l'iniure receue, & ne voulons en prendre la vengeance. Il est le mesme des Pasteurs de l'Eglise, auxquels Iesus Christ a donné la puissance de pardonner les pechez. Ils pardonnent les pechez autant qu'ils les peuvent punir: car la puissance de pardonner & la puissance de punir est d'égale estendue. Or ils ne peuvent punir les pecheurs que par suspensions, excommunications & censures

cenfures Ecclefiastiques, lesquelles cenfures quand ils relafchent, & reçoivent à la communion de l'Eglife le pecheur qui proefte de fa repentance, ils pardonnent les pechés au regard desdites punitions, mais n'absolvent pas le pecheur au iugement de Dieu.

Ceux là ne s'abusent pas moins qui s'imaginent que d'autres payent pour eux, & que les satisfactions d'autruy leur feruiront au iugement de Dieu. Le Pape entretient le monde en cet abus, distribuant par ses indulgences aux peuples les satisfactions superabondantes des moines, qui ont plus payé à Dieu qu'ils ne doiuent, & ont eu de la iustice de reste. Et y en a en l'Eglife Romaine qui se fouëtent & iusnent pour autruy. Et ces pauvres gens sont si despourueus de sens que de s'imaginer, que les iusnes & battures d'un homme loué à prix d'argent, leur seront allouées au iugement de Dieu. Cela certes passe tout ce qu'il y a de brutalité. Un iuge, s'il n'est du tout insensé, ne laschera jamais un criminel, pource que son voisin s'est fouëté pour luy. L'Apostre Rom. 2. dit *que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres*, & non selon les œuvres d'autruy. Et aux Galates chap. 6. il dit *que chacun portera son propre fardeau*. Et comme il est dit au Pseaume 49. *Personne ne pourra aucunement racheter son frere, ni bailler à Dieu sa rançon*. Tout ainsi que la communauté des bourgeois d'une ville consiste en mesmes priuileges, mais ne va pas iusqu'à manger pour autruy ou dormir pour son compagnon: ainsi la communion des Saints, dont est parlé au Symbole, consiste à estre enfans d'un mesme pere, estre ensemble membres du

corps de Christ, estre instruits d'une mesme parole, estre conduits par un mesme Esprit, estre heritiers d'un mesme royaume. Mais ceste communion ne consiste pas à servir Dieu pour autruy, ni à satisfaire à la iustice de Dieu pour les pechez d'autruy.

Le seul moyen de subsister au iugement de Dieu est de luy presenter vne satisfaction suffisante, & vne iustice qui puisse loustener la rigueur de l'examen du iugement de Dieu, & n'y en a point d'autre que la iustice & obeissance que Iesus Christ a renduë pour nous. *O Seigneur, si tu prens garde à nos pechez, qui est ce qui subsistera?* Mais ayans en main ceste quittance signee du sang de Iesus Christ, & ceste promesse de Dieu, *que quiconque crois en Iesus Christ aura remission de ses pechez par son nom*, nous subsisterons au iugement de Dieu. Car Dieu aime plus la iustice de son Fils qu'il ne hait nos pechez. Et mesme, à parler proprement, les pechez que nous appellons nos pechez, ne sont pas nos pechez, puis que Iesus Christ les a fait estre les pechez, afin que la iustice soit nostre, C'a esté là le fondement de l'esperance de l'Apôstre S. Paul, lequel en l'Epistre au Philippiens, au 3. chapitre, dit auoir reputé toutes autres choses comme ordure, afin (dit-il) *que ie sois trouué en Iesus Christ ayans non point ma iustice qui est de la Loy, mais celle qui est par foy en Iesus Christ.*

#### DES LIVRES DE DIEU.

En ce dernier iugement le Prophete Daniel dit, *que les livres seront ouverts* : quelle façon de

Pf. 30.3.

Ag. 10.  
43

de parler l'Esprit de Dieu a imité au 20. chapitre de l'Apocalypse; *Je vis (dit-il) les morts grands & petits se tenans deuant Dieu, & les liures furent ouuerts.* Paroles grandement considerables & pleines de signification.

Sçachez donc que l'Escriture met au cabinet de Dieu plusieurs liures, & par maniere de dire vne espece de bibliotheque, desquels liures nous vous ferons le denombrement, tiré de l'Escriture sainte.

I. Il y a premierement le liure de la prouidence de Dieu, contenant les arrests de Dieu touchant les euenemens futurs. Là est escrite la naissance de chaque homme, tout le cours de sa vie, l'heure & la façon de sa mort. Là est escrit l'euenement des batailles, la naissance des Empires, leur declin, & ruine finale: voire iusqu'à la cheute d'un passereau, & aux moindres accidens de la vie. De ce liure parle Dauid au Pseaume 139. où il dit que Dieu l'a formé, & a agencé ses os dans le ventre de sa mere, & que dès lors tous les euenemens qui s'en sont ensuiuis estoient escrits en son liure. De ce mesme liure est faite mention au trentequatriesme chapitre d'Esaië, où est parlé de la ruine du pays d'Idumee & de la desolation de ses palais, esquels le Prophete predit que chahuans & les cheueches nicheront, & qu'ils seront le repaire des dragons; Puis adiouste, *Recherchez au liure de l'Eternel si pas vn point s'en est falu, & dit que pas vn de ces animaux n'a manqué à l'assignation.*

II. L'Escriture nous parle d'un autre liure, qu'elle appelle le liure de vie, auquel sont escrits les noms de tous ceux que Dieu a predestinés à vie

eternelle. De ce liure est parlé au 20. chapitre de l'Apocalypse. *Vn autre liure fut ouuert, asçavoir le liure de vie, & quiconque ne fut trouué escrit au liure de vie, fut jeté en l'estang du feu.* De ce liure Iesus Christ a parlé à ses disciples au 10. chap. de S. Luc, leur disant, *Ne vous esionyssez point de ce que les esprits (malins) vous sont assuiettis, mais esionyssez vous plustost de ce que vos noms sont escrits és cieux.* Et l'Apotre aux Hebreux chap. 12. appelle l'Eglise des esleus, *l'assemblee des premiers nés qui sont escrits és cieux.* Faut dire que S. Paul auoit quelque reuelation touchant l'election de quelques vns, puis qu'au quatrième chapitre aux Philippiens, parlant d'Euodie, Syntyche & Clement il dit *que leurs noms sont au liure de vie.* Ce liure au 13. chap. de l'Apocalypse est appelé le liure de vie de l'Agneau: soit pource que Iesus Christ entant que Dieu est auteur de l'election eternelle, soit pource que Dieu considere tous ses esleus, comme freres de Iesus Christ, & membres de son corps. Le premier qui a parlé de ce liure est le Prophete Esaie, ch. 4. où parlant de ceux que Dieu a esleus à salut, il dit *que tous ceux qui seront demeurés de reste en Ierusalem, seront tous escrits à vie.*

Je ne doute point que là dessus ceste pensée ne monte en vos esprits, & que vous ne disiez en vous mesmes, ô que ce seroit vne chose excellente, si nous pouuions lire dans ce liure, & y trouuer nos noms escrits, afin que nous fussions assurez de nostre election à salut! Sçachez, mes freres, que le moyen d'estre assuré de son salut, n'est pas de monter si haut, & vouloir fouiller les secrets de la predestination eternelle, Il y a deux autres

autres liures esquels vous pourrez apprendre vostre election & auoir vne pleine certitude de vostre salut. Il y a premierement le liure de l'Euangile, auquel vous trouuerez ceste sentence, *que quiconque croit en Iesus Christ ne perira point, mais aura vie eternelle.* Il y a puis apres le liure de vostre conscience, en laquelle si vous trouuez que vous croyez en Iesus Christ, & mettez toute vostre fiance en sa redemption, vous pourrez tirer assurément ceste conclusion, *Donc i'auray la vie eternelle.* Mais pource qu'il y en a qui font profession de croire en Iesus Christ, & cependant viuent d'une vie dissoluë, & s'addonnent à iniustice, c'est à vous de vous examiner vous mesmes là dessus, si ceste fiance que vous auez en la promesse de Dieu, vous incite à aimer Dieu, & picque vos cœurs du zele de sa maison. Si elle vous sollicite à craindre Dieu, à subuenir aux pauures & affligez, à prier Dieu soigneusement, & vous former à bonnes œuvres. Car si en ces choses vous sentez quelque auancement, quoy que lent & tardif, toutefois veritable, & tachez de vous auancer en la crainte de Dieu, vous auez en vos cœurs copie de l'article du liure de vie qui vous concerne: & l'Esprit de Dieu tesmoigne en vos cœurs que vous estes enfans de Dieu.

III. A ce liure de vie adioustez celuy qui est appellé en l'Escriture le liure des viuans, qui est le roolle & denombrement de tous ceux qui sont viuans sur terre. De ce liure parle Dauid au Pseau, 69. disant, *Qu'ils soyent effacés du liure des viuans,* c'est à dire qu'ils meurent: Car il n'est pas croyable que Dauid ait desiré la damnation eternelle

de ses ennemis: Ni qu'il ait creu qu'aucun puisse estre effacé du liure de l'election eternelle. De ce mesme liure parloit Moÿse au 32. chap. de l'Exode, quand il disoit à Dieu, *Pardonne à ce peuple ses pechés: sinon, efface-moy de ton liure.* Il ne parloit point du liure de l'election eternelle, puis que Dieu luy respond, *Celuy qui aura peché contre moy ie l'effaceray de mon liure:* Car du liure de l'election eternelle, nul ne peut estre affacé. N'est pas possible que l'amour ardent dont Moÿse aimoit Dieu, l'ait porté à desirer d'estre des ennemis de Dieu, & du nombre des reprouvés: ni que Moÿse ait creu que sa damnation eternelle peust servir d'expiation pour le peché du peuple. D'un semblable liure parle Ezechiel au 13. chapitre disant, *Ils ne seront plus escripts en l'escrie de la maison d'Israël,* c'est à dire qu'ils seront retrenchés du milieu du peuple: Moÿse donc demandoit à Dieu que plustost il le fist mourir, que de luy faire voir la ruine entiere & destruction du peuple d'Israël.

IV. L'Escriture Sainte nous parle encor d'un autre liure de Dieu, aſçavoir du liure où Dieu escrit les bonnes œuvres de ceux qui le craignent. Duquel liure est parlé au troisieme chap. de Malachie, où il est dit que *lors que les orgueilleux dominoient, & les meschans estoient auancés, ceux qui craignent l'Eternel ont parlé l'un à l'autre, & l'Eternel a esté attentif, & on a escrit un liure de memoire deuant luy, pour ceux qui craignent l'Eternel & qui pensent à son nom. Et ils seront miens, a dit l'Eternel des armées. Lors que ie mettray à part mes plus precieux ioy-*  
 AXX.

V. Au

V. Au liure des œuvres des fideles est ioinct le liure de leurs afflictions, desquelles Dieu tient registre, comme dit Dauid au Pseaume 56. *Tu as serré mes larmes en tes vaisseaux, ne sont-elles pas escrites en ton registre?*

VI. Or comme d'une part Dieu tient registre des bonnes œuvres & des afflictions des fideles, aussi il a vn liure où il escrit tous les pechez des hommes: Luy mesme le declare au 65. chapitre d'Esaië, où parlant de l'iniquité des profanes, & des hypocrites, lesquels il dit estre vne fumée en les narines, il adjouste, *Ceci est escrit deuant moy, ie ne m'en sçay point, ie le rendray en leur sein: Conformément à ce qu'il dit au 32. chapitre du Deuteronomie, touchant la memoire qu'il auoit des pechez de son peuple, Cela n'est-il pas serré chez moi & scellé en mes thresors?*

VII. Mais entre les liures que Dieu a par deuers soy, il y en a vn que l'Escriture met en la main de Dieu, dont est parlé au cinquiesme chapitre de l'Apocalypse, où il dit *qu'en la main droite de celuy qui estoit assis sur le throsne, il y auoit vn liure fermé de sept sceaux.* Lequel liure n'est autre chose que la doctrine de l'Euangile, laquelle estoit vn liure clos & du tout incogneu aux nations deuant la venue du Seigneur. Pourtant au mesme lieu est dit que nul ne s'est trouué qui soit digne d'ouuir le liure, sinon le Lion de Iuda, lequel aussi mesme est appelé l'Agneau de Dieu. Car Iesus Christ est celuy seul qui nous a apporté du ciel les nouvelles de grace & de paix, & qui (comme dit l'Apostre) *a mis en lumiere la vie & l'immortalité par l'Euangile.* Les ouuerture de ces sceaux faites l'une apres

2. Tim. 2.  
19.

l'autre, sont autant de manifestations de la doctrine de l'Euangile faites en diuers temps: Ce qui est confirmé, parce que quand ces seaux s'ouurent se font des tremblemens de terre, & la paix est ostee de la terre, & les hommes s'entretuent, comme on voit au 6. chapitre de l'Apocalypse. Car quand la doctrine de l'Euangile commence à paroistre en vn pais, Satan suscite des troubles & persecutions pour esteindre ceste lumiere naisante, & empescher le progrès du regne du Fils de Dieu. Or Dieu irrité contre les pechez des hommes auoit permis que le Pontife Romain fermast derechef ce liure de plus de sept seaux, & qu'il deuint vn liure du tout incogneu parmi le peuple. Mais Dieu par sa misericorde l'a r'ouuert en ces derniers siecles, & a mis en veüe l'Escriture sainte, & suscite des personnes qui l'ont traduite és langues vulgaires, dont est aduenu vn subit changement, & plusieurs peuples ont secoüé le ioug de l'idolatrie: & sans doute le Papisme eust esté entierement aboli, si les Empereurs & Rois n'y eussent apporté l'espee & le feu, & si nous par nos vices & par nostre ingratitude ne trauaillions à arrester l'œuvre de Dieu.

VIII. Reste encore vn liure au cabinet de Dieu, asçauoir le liure de la Loy. Car vous deuez tenir pour chose tres-assuree, que quand Dieu a baillé sa Loy à Moyse escrite de son doigt en la pierre, ceste esriture és tables de la Loy n'a esté qu'une copie de l'original que Dieu auoit par deuers soy de toute eternité. Sur cet original seront iugees les actions des hommes au dernier iour. Le Pape s'abuse fort s'il croit qu'alors les hommes seront

seront iugés par les formulaires de la Loy qu'il a escourrés & diminués de trois commandemens. Car vous devez scauoir que selon la doctrine de l'Eglise Romaine, la Loy de Dieu n'a plus que sept commandemens. Car le deuxiesme commandement, qui defend toutes images au seruice de Dieu, est rayé & osté des Heures & Breuiaires, qu'on met es mains du peuple & des prestres. Auec pareille audace on abolit le dernier commandement de la Loy qui defend la conuoitise. Car combien que l'Eglise Romaine n'en ait point effacé les mots, si est-ce que la defense de conuoiter ne lui est plus vn commandement. Puis que le Concile de Trente declare qu'es personnes baptisees la conuoitise defendue par la Loy n'est plus peché, & que quand S. Paul au septiesme chapitre aux Romains l'a appellé peché, il n'a point parlé selon la verité & la raison. Puis donc qu'es formulaires de la Loy qu'on donne au peuple, le commandement qui defend le seruice des images est osté, & que du commandement qui defend la conuoitise on en fait deux, est euident qu'il ne reste plus en la Loy de Dieu que sept commandemens.

Voila, mes freres, quels sont les liures qui seront ouuerts au iour du iugement, desquels l'Esprit de Dieu au 20. chapitre de l'Apocalypse dit, que *les morts seront iugés selon les choses qui sont escrites en ces liures.*

Desquels liures est bon que vous soyez aduertis qu'il y en a deux sortes. Car de ces liures il y en a quelques vns où il y a des ratures & effaceures, & d'autres où l'Ecriture est entiere & n'y a rien d'effacé.

Au liure de la prouidence de Dieu il n'y a point d'effaceures. Car les dectets du conseil de Dieu sont immuables, comme il dit lui-mesme au 46. chapitre d'Esaië, *Mon conseil tiendra & ie mettray en effect tout mon bonplaisir.* Et au troisieme chapitre de Malachie, *Je suis l'Eternel & ne change point.* Et au premier liure de Samuel chapitre 15. *Celui qui est la force d'Israël ne mentira point, & ne se repentira point, car il n'est pas homme pour se repentir.* Se trouuent voirement des passages esquels l'Escriture sainte begayant avec nous, & parlant des actions diuines en termes humains, dit que Dieu se repent. Dieu est dit se repentir quand il fait ce que les hommes font lors qu'ils se repentent. Car alors ils defont ce qu'ils ont fait. Côme quand l'Escriture dit qu'il se repentit d'auoir creé l'homme, c'est à dire qu'il se resolut de destruire par le deluge les hommes qu'il auoit faits. Item l'Escriture dit que Dieu se repent quand il n'exécute point ses menaces, ou ne doñt pas ce qu'il auoit promis, pource que les promesses & menaces deuoient estre entendues continuellement. Ainsi il n'a pas executé sa menace contre Niue, pource qu'il soustendoit ceste condition, asçauoir au cas qu'elle ne se repentist point. Il auoit promis au peuple d'Israël d'estre son Dieu à tousiours, traittant avec ce peuple vne alliance eternelle. Au 2. liure des Chroniques chap. 7. Dieu parle ainsi à Salomon, *I'ay choisi ceste maison ici afin que mon nom y soit à tousiours:* cependant il a reietté ce peuple, & destruit ce temple, pource que ceste promesse estoit sous condition, asçauoir pource que ce peuple lui fait fidele, & perseuerast en son

alliance

alliance. Les promesses & menaces de Dieu sont conditionnelles : Mais il ne faut point adiouster de Si ni de P O V R V B V aux decrets & arrests de la prouidence.

Il est le mesme du liure de vie , où sont escrits les noms des élus de Dieu : auquel il n'y a non plus de ratures, ni d'effaceures, qu'au liure de la prouidence. Car la predestination est vne partie de la prouidence. Dont aussi saint Pierre dit que *nous sommes élus selon la prouidence de Dieu.* Si: 1. Pier. Paul au 9. chapitre aux Romains, dit que *le propos* <sup>1.2.</sup> *arresté selon l'élection de Dieu demeure ferme.* Et Iesus Christ Iehan 10. dit que *nul ne raura ses brebis de sa main.* Que si Pilate a estimé estre chose indigne de la grandeur de changer ce qu'il auoit escrit, <sup>Ieh. 19.</sup> <sup>21. & 22.</sup> *disant, ce que j'ay escrit ie l'ay escrit,* Dieu dont les conseils sont eternels, & l'amour enuers les siens inuariable, rayeroit-il sur des nouvelles considerations, & sur des accidens non preneus, ceux qu'il a escrits de caracteres eternels au liure de vie? Pourtant quand Iesus Christ au 3. chap. de l'Apocalypse dit, *Qui vaincra ie n'effaceray point son nom du liure de vie,* ne vous imaginez pas qu'il faille recueillir de là, que Dieu efface du liure de vie ceux qui ne veinquent pas, & ne perseuerent pas, car ils n'y ont jamais esté escrits: mais seulement il entend qu'il n'éloignera iamais de sa grace, & aura pres de soi eternellement celui qui sera victorieux & perseuerera iusqu'à la fin,

Mais se sont élevés depuis peu quel ques esprits <sup>Armé-</sup> <sup>niens,</sup> remuans qui ont entrepris de r'effiner la Theologie, lesquels attribuent à Dieu des decrets d'élection conditionnels, par lesquels ils veulent que

Dieu ait predestiné tous hommes à salut, conditionnellement sous vn Si & sous vn POUVR VEV, c'est à dire qu'il les a predestinés à salut, s'ils croient, & pourueu qu'ils croient, faisans dépendre les decrets de Dieu de la volonté de l'homme, disans que quelquefois Dieu est frustré de ses intentions, & déchoit de ses esperances. Bref ils parlent de Dieu, comme s'ils auoyent pitié de luy, luy attribuant des regrets, des contraintes, & des souhaits qui ne luy reussissent pas. Dieu n'élit point les hommes à salut pourueu qu'il trouue en eux la foy, mais il leur donne la foy afin qu'ils soyent sauués. Il n'a point predestiné Iudas & Simon le Magicien à salut pourueu qu'ils croient. Car il sçauoit qu'ils n'auoyent point la foy, & ne pouuoient l'auoir, & estoit resolu de ne la leur donner point.

Vous direz là dessus, si vn élu se corrompt, & se destourne du service de Dieu, tellement qu'il perseuere iusqu'à la fin en sa rebellion & incredulité, Dieu est-il obligé à sauuer vn tel homme sous ombre qu'il est élu? La deloyauté d'vn tel homme sera-elle salariée du salut eternal? A cela faut respondre qu'vne telle desloyauté & endurcissement final n'arriuera iamais à vn élu de Dieu. Car à tous ceux que Dieu a élus, il leur fait la grace de le craindre, & leur donne son Sainct Esprit, pour empescher qu'ils ne tombent d'vne cheute finale: S'ils tombent par infirmité, Dieu les releue par sa bonté, & leur fait la grace de se repentir & se convertir à luy. Tout ainsi que ceux que Dieu veut qu'ils viuent de ceste vie temporelle, il leur donne aussi la respiration, & la nourriture necessaire:

faire: ainsi à ceux que Dieu a predestinez à salut, il donne aussi les moyens necessaires pour paruenir à salut. *Ceux qu'il a precogneu [ & preordonnez à salut, ] il les a aussi pardestinés à estre faits conformes à l'image de Iesus Christ.* Rom. 8. Laquelle conformité consiste en iustice & sainteté. *Il nous a élus deuant la fondation du monde, afin que nous soyons saints,* Ephes. 1. & non pas pour ce qu'il a preueu que nous serions saints.

Voici encore d'autres liures de Dieu, esquels rien ne se change ni s'efface, a'çauoir le liure des bonnes œuures des fideles, & le liure de leurs afflictions: car de ces choses la memoire est perpetuelle en la presence de Dieu.

Il est le mesme du liure de l'Euangile, dont la doctrine est inuariable & demeure ferme à iamais, combien que les hommes pour la faire seruir à leur auarice & à leur ambition taschent d'y apporter du changement. Les cieus & la tetre passeront, mais les paroles du Fils de Dieu ne passeront point. Le liure aussi de Loy, en ce qui est de la reigle naturelle de iustice, & en ce qu'elle est fondée en la nature de Dieu, ne reçoit point de changement, combien qu'en ceremonies, & observation de certains iours non necessaire a salut, Iesus Christ qui est Seigneur du Sabbath y ait apporté du changement.

Mais il y a deux liures, a'çauoir le liure des viuans, & le liure des pechés des hommes, desquels Dieu raye des classes, & efface les noms qu'il y auoit escrits. Car du liure des viuans Dieu en raye ceux qui meurent, & d'autres entrent en leur place par leur naissance. Et quant au liure des pechez

D

des hommes, Dieu en efface les pechez de ses élus, qui croient en Iesus Christ, & qu'il satisfie par son Esprit. Le sang de Iesus Christ sert d'encre pour les effacer, afin qu'ils ne paroissent point & ne se trouuent point au iour du iugement: comme dit S. Pierre au 3. chap. des Actes, *Amen-  
dez vous & vous conuertissez, afin que vos pechés  
soyent effacés: quand les iours de rafraichissement se-  
ront venus, & qu'il aura enuoyé Iesus Christ qui vous  
a esté annoncé.* Car l'Escriture sainte disant que nos pechés sont effacés, & appelant la remission des pechés vne effaceure, parle de nos pechés comme d'escritures, & articles escrits contre nous au liure de Dieu. Ainsi au 43. chap. d'Esaië Dieu dit, *C'est moy, c'est moy qui efface tes forfaits pour l'a-  
mour de moy mesme, & qui n'auray point souuenance de tes pechés.* Et Dauid au Pseaume 51. *Selon la gran-  
deur de tes compassions efface mes forfaits.*

C'est voirement vne chose effroyable quand on se represente que Dieu tient registre de nos pechés, & les a escrits en son liure: & que les hommes seront iugés selon les choses qui se trouueront escrites en ce liure. O combien de vanité, combien d'orgueil, & d'amour de ce monde, & de sollicitudes terriennes, & de des fiance de la promesse de Dieu, mesmes és meilleurs d'entre nous, grossissent ce liure & en remplissent les pages. Mais ici sont les tresors incomprehensibles de la bonté de Dieu, & le vray sujet de nostre consolation, que ces articles qui estoient contre nous en ce liure des pechés, se trouueront effacés au dernier iour, tellement qu'ils ne se trouue-  
ront point, selon que dit Ieremie au 50. chapitre.

*On chera*

*On cherchera les pechés de Iuda, mais ils ne seront point trouués, car ie pardonneray à ceux qui seront demeurés de reste.* Vous diriez qu'il parle d'un liure qu'on fueillette pour y trouuer les debtes, ou les crimes de quelqu'un: mais on n'y trouue rien, car Iesus Christ s'est chargé de nos debtes, & a satisfait pour nos pechés.

Cependant tout ce que nous vous auons dit, touchant le liures que Dieu a par deuers soy, doit estre sainement entendu & conuenablement à la nature de Dieu. Car Dieu n'a point besoing de liures ni d'escritures pour aider sa memoire. Mais la parole de Dieu, par ceste façon de parler, nous donne à entendre, que Dieu cognoist toutes choses exactement, & les void aussi exactement que si elles estoient escrites deuant ses yeux, & qu'il n'en oublie rien. Ce que l'Escriture nous dit touchant le liure de vie reuiet à ce que dit S. Paul en la seconde à Timothée chap. 2. que *le Seigneur cognoist ceux qui sont siens.* Et le liure des pechés n'est autre chose que ce qui est dit au Pseaume 90. *Dieu mot tous nos pechés en la clarté de sa face.* Nous auons vne semblable façon de parler au 49. chap. d'Esaië, où Dieu dit à Ierusalem, *Voici ie t'ay portee sur la paume de mes mains: tes murs sont continuellement demans moy:* pour dire que Dieu a un soing particulier de son Eglise, & veille continuellement pour sa conseruation.

Pour clore ce propos & appliquer ces choses à nostre vsage, il faut que la souuenance que nous eheminions en la presence de Dieu, & qu'il nous regarde continuellement, & que nous auons à luy rendre compte de nos actions, iusqu'à vns

parole oisive, nous retienne en crainte, & nous laisse d'une frayeur religieuse. Car quand mesme nous n'aurions point à respondre à son iugement, si est-ce que ceste seule pensée, que Dieu nous regarde, nous deuroit retenir en crainte, veu que nous nous abstenons de faire choses mal honestes, en la presence d'un homme que nous respectons tant soit peu. Que si nous craignons que nos mauuaises actions soyent cogneues des hommes, nous deuous nous souuenir que toutes nos ordures, & actions iniustes & malhonestes seront mises en veüe en ce grand theatre du iugement dernier, & manifestées aux Arges. Mais quand nous pensons que Dieu n'est pas seulement spectateur de nos actions, mais aussi iuge, & qu'il rendra à chacun selon ses œuures, ceste pensée saisit les esprits d'un grand espouuancement, & perce le cal des consciences les plus dures. Sans doute celuy-là s'abstiendra de mauuaises œuures, qui viura comme s'il attendoit la venue du Seigneur le lendemain: comme si le soleil commençoit desia à s'obscurcir, & si on oyoit desia la trompette de l'Archange. Que si quelqu'un dit en soy mesme, ces choses voirement sont terribles, mais elles sont eloignées & y a prou de temps pour y penser, ie dis que la mort de chacun luy est son vray iour de iugement, lequel iour ne peut estre fort eloigné. Nous deuous estre également disposés, soit que Iesus Christ vienne à nous, soit que nous allions à luy.

Faut donc penser à ces choses avec crainte, & trembler à la voix de Dieu, par laquelle il nous reueille de nostre endormissement: faut mesme

ger le temps, empoigner les occasions, & nous  
 deuelopper des filets de Satan & du monde, Luc 21.  
 afin de nous auancer avec diligence vers le but 34.  
 de la vocation celeste. Prenez garde que vos cœurs  
 ne soyent greués de gourmandise & d'yurognerie, &  
 de soucis de ceste vie, de peur que ce iour là ne vous  
 surprenne. Car il surprendra comme un laps tous ceux  
 qui habitent sur la terre. Pourquoy trauailleriez-  
 vous à remplir le liure de Dieu où il escrit les pe-  
 chés des hommes, & aggrauer vostre condamna-  
 tion? Si vous voulez eüiter le iugement de Dieu,  
 il faut que vous-vous iugiez vous mesmes, & que  
 vous-vous condamniez vous-mesmes, afin que  
 Dieu vous pardonne. Car il pardonne à ceux qui  
 ne se pardonnent point à eux-mesmes, & ne se  
 flattent point en leur peché.

L'Apostre S. Paul en la premiere aux Corin-  
 thiens, chap. 4. tire de l'attente du iour du iuge-  
 ment vne autre doctrine, disant, *Ne iugez rien  
 auant le temps, usqu'à ce que le Seigneur vienne,  
 qui mettra en lumiere les choses cachees de tenebres,  
 & manifestera les conseils des cœurs, & alors à chacun  
 sera renduë la louange de Dieu.* Il nous defend de  
 prononcer contre nos prochains des iugemens  
 preceptés, & ne desesperer point du salut de per-  
 sonne pendant qu'il est en chemin, & ne tordre  
 point par si vistes interpretations les choses qui  
 peuuent estre plus doucement interpretees, ains  
 remettre le tout au iugement de Dieu. Bien est  
 vray que nous pouons & deuous condamner les  
 choses que Dieu condamne en sa parole. Mais ne  
 sçachans pas si Dieu veut faire misericorde à tels  
 & à tels nous ne deuous pas poser des bornes à sa  
 bonté.

Où combien que le iugement de Dieu soit vne chose effroyable de sa nature, si est-ce que nous auons en cela suiet de ioye, que celui qui est nostre iuge est aussi nostre frere, & nostre aduocat enuers Dieu. Ce sera voirement vne chose horrible, quand le monde deuiendra vne fournaie ardente, & vn grand bucher allumé. Mais tout ainsi que si vn pere se iettoit parmi la flamme d'vne maison qui brule pour en arracher ses enfans, ainsi Iesus Christ viendra parmi l'embrasement du monde pour nous mettre à sauueté.

Pourtant, mes freres, eleuons nos cœurs en haut en l'attente du Seigneur Iesus, & voyans tant de signes auancoueurs de sa venuë desia accomplis, disons, le Seigneur est à la porte: Hastons la venuë par nos desirs, & luy disons, *Vien Seigneur Iesus, vien*, afin de recueillir nos cendres, & reuoir nostre procès, & nous amener le temps auquel ton saint nom ne sera point blasphemé, ni ta verité opprimée, & que tu seras glorifié en presence de toutes creatures. Ainsi soit-il.

TROI-